

## Alcool

- 1/ **Encadrement strict de toute publicité** pour l'alcool
  - Soumettez-vous au Parlement une loi encadrant la publicité pour l'alcool tel qu'initialement prévu dans la loi Evin en y ajoutant l'interdiction de la publicité sur l'Internet.

*Oui. Internet, plus particulièrement utilisé pour cibler les jeunes, devra impérativement être visé par l'interdiction de la publicité pour l'alcool.*

- 2/ **Taxation de l'alcool** au gramme d'alcool pur
  - Découragerez-vous la consommation d'alcool dans un objectif d'amélioration de la santé publique par une taxe spéciale calculée sur la quantité d'alcool pur mesurable dans tout type de boissons qui en contient ?

*Nous partageons l'objectif des acteurs de la prévention du risque alcool de faire diminuer la consommation d'alcool. Le phénomène de consommations massives, "Binge drinking", apparu ces dernières années notamment chez les jeunes, nous préoccupe particulièrement.*

*Nous élaborerons et mettrons en oeuvre, avec les acteurs de la prévention du risque alcool, les stratégies notamment fiscales et de contre-marketing appropriées dans ce domaine.*

- 3/ **Modifier la nature des avertissements obligatoires** concernant la consommation d'alcool
  - Modifierez-vous la nature des avertissements obligatoires sur les produits contenant de l'alcool, de façon à prévenir tout consommateur que "L'alcool est dangereux pour la santé" ?

*Remplacer l'avis sanitaire "L'abus d'alcool est dangereux pour la santé" par "L'alcool est dangereux pour la santé" implique qu'il n'y a pas de seuil de dangerosité.*

*Telle est en effet la position de l'Institut national du cancer. Une telle recommandation ne fait toutefois pas l'unanimité au sein des autorités de santé. L'OMS en particulier n'est pas sur cette recommandation (<http://www.euro.who.int/fr/what-we-do/health-topics/disease-prevention/sections/news/2011/02/cancer-linked-with-poor-nutrition>). Et le Groupe Sécurité Sanitaire lui-même, dans son introduction à la présente consultation, suggère que la situation de l'alcool n'est, à cet égard, par comparable à celle du tabac (concerné quant à lui par l'absence de seuil de nocivité).*

*Dans de telles conditions, la modification de la nature des avertissements sanitaires sur alcool dans le sens proposé nous paraît devoir attendre qu'il y ait un consensus*

*scientifique sur cette question. Toutefois, compte tenu de l'évolution d'une partie des autorités sanitaires dans ce domaine, le maintien d'un niveau de concertation élevé avec les acteurs de la prévention du risque alcool nous paraît indispensable notamment à ce sujet.*

## **Tabac**

- 4/ **Taxation des produits du tabac**

- Augmenterez-vous régulièrement les taxes sur les cigarettes de façon à entraîner une augmentation des prix des cigarettes les moins chères d'au moins 10% par an ?

*Il apparaît d'abord essentiel que les augmentations de prix cessent de s'opérer en partie par l'augmentation des profits des cigarettiers. Les augmentations de prix du tabac doivent avoir une finalité exclusive de santé publique et donc s'opérer via les taxes. Ceci étant précisé, seules des augmentations par paliers de 10% seront mises en oeuvre, s'agissant du seuil d'élasticité prix/demande.*

*Des prix élevés sont une mesure très favorable à l'endroit des jeunes, et de personnes fumeuses qui y voient un encouragement positif. Quand les prix augmentent de 10%, la consommation baisse d'environ 4% (davantage chez les jeunes) et la prévalence de 2%. Cela signifie malheureusement aussi que la grande majorité des personnes fumeuses, dépendantes, demeurent manifestement insuffisamment impactées par les chocs sur les prix.*

*Dans de telles conditions, une action vigoureuse sur les prix sera à mettre en oeuvre tous les douze à vingt-quatre mois, et à accompagner impérativement, non seulement par la taxation des profits des cigarettiers et la mise en oeuvre de la mesure "paquet neutre", mais aussi, en amont, par le changement effectif de gouvernance du tabac et des buralistes du Ministère des Finances vers la Santé, et la refonte du modèle économique et social des buralistes avec l'objectif d'en faire de véritables alliés non plus des cigarettiers mais de la politique de prévention. À cet égard, les linéaires tabac visibles devront en particulier être supprimés, conformément aux recommandations de l'OMS.*

*Par ailleurs, pour bâtir une politique de santé, nous ne miserons pas uniquement sur les prix, la culpabilisation, voire la répression, car les effets sociaux sont à prendre en considération. Nous n'oublions pas que les populations qui ne peuvent pas se passer de l'alcool et du tabac sont plus fréquemment les populations défavorisées et que la dépendance fait que certains ne peuvent plus assurer la charge financière de leur famille et sacrifient plus facilement l'alimentation et le logement que le produit dont ils sont dépendants. Il y a besoin d'une action globale de santé. Si la santé publique vise le bien-être de tous, nous devons développer une vision positive de la santé, tournée vers le développement personnel, le développement social et le*

*développement communautaire. C'est pourquoi nous mettrons en place une politique d'éducation pour la santé dans une optique d'autonomie, de responsabilité et de citoyenneté, en un mot, une éducation émancipatrice dans l'orientation de la charte internationale de promotion de la santé de l'OMS, dite charte d'Ottawa.*

*L'augmentation des taxes est cohérente avec la mise en place d'une politique de prévention.*

- Alignerez-vous la taxation des autres produits du tabac sur celle des cigarettes ?

*Oui. Aujourd'hui, le tabac à rouler, en particulier, se trouve, relativement, de moins en moins cher vs. les cigarettes manufacturées. Ce phénomène constitue de fait un encouragement pour les jeunes à commencer ou continuer à fumer. Aussi la fiscalité devra-t-elle amener l'ensemble des produits du tabac à des prix sensiblement identiques à poids égal.*

- 5/ Création d'un "prélèvement **solidaire tabac**"

- Taxerez-vous le chiffre d'affaire de l'industrie du tabac ?

*Le "prélèvement solidaire tabac" est une proposition fondamentale de la Ligue nationale contre le cancer, relayée par l'OMS.*

*La mise en oeuvre d'une telle fiscalité écologique est essentielle pour:*

*- réduire, à la racine, l'intérêt d'agents économiques de développer et mettre en place des stratégies produits, commerciales et marketing sophistiquées et agressives pour promouvoir des produits aux coûts humains, sanitaires, sociaux et macroéconomiques considérables;*

*- financer la prévention de manière un tant soit peu décente face aux enjeux.*

- 6/ **Paquet neutre**

- Mettrez-vous en oeuvre le conditionnement des cigarettes sous la forme d'un paquet neutre sans logo, sans signe de marque, sans texte promotionnel, de couleur unique, comportant le nom de marque imprimée avec une police standardisée et des avertissements sanitaires sur au moins 80% de chaque face, à l'exclusion de toute autre mention graphique ou écrite ?

*Le packaging demeure un outil majeur du marketing de l'industrie cigarettière. Mettre en oeuvre la mesure "paquet neutre", conformément aux recommandations de l'OMS, est essentiel pour progresser vers un environnement social, économique et commercial favorable à la santé.*

## Obésité- surpoids-sédentarité

- Introduction au thème de l'obésité
- 7/ Créer un étiquetage informatif sur tous les aliments fabriqués
- Exigerez-vous de l'Union Européenne la mise en oeuvre :
  - d'une information nutritionnelle obligatoire sur tous les aliments conditionnés industriellement ?

*Oui. D'une façon générale, cette information devrait être due aux consommateurs sur tous les types de produits. Les enjeux de santé s'ajoutant à ce principe, une information nutritionnelle sur les produits alimentaires est une priorité.*

- d'une réglementation simple et pédagogique de cette information définissant un graphisme unique ?

*L'information doit être rendue lisible et comparable par un encadrement réglementaire de la présentation pédagogique et des unités utilisées. Elle doit permettre en particulier d'évaluer rapidement le rapport qualité alimentaire / prix.*

- 8/ Régulation de la publicité pour mieux lutter contre l'épidémie de surpoids et d'obésité

- Ferez-vous établir par votre gouvernement un projet de loi visant à :
  - réguler la publicité par l'image aux heures de grandes écoute des enfants pour les produits transformés particulièrement gras, sucrés ou salés sur la base de normes établies par des nutritionnistes ;

*Oui. Mais il faudra également veiller sérieusement à ce que les commissions d'experts nutritionnistes soient exemptes de conflits d'intérêts, car ce n'est pas toujours le cas actuellement. Elles devront associer des représentants d'associations de consommateurs.*

- imposer un volume horaire minimum pour les campagnes de nutrition

*Oui, bien sûr. Et il faudra imposer également de faire appel à des équipes spécialisées en pédagogie de la santé dans une optique d'éducation pour la santé. Les objectifs sont différents de ceux de la publicité qui vise à manipuler les citoyens-consommateurs. C'est pourquoi les méthodes sont à choisir en adéquation avec les objectifs et la conception de la santé.*

- 9/ Mise en place d'un suivi exhaustif du poids dans la population scolaire pour permettre des interventions précoces sur le surpoids des enfants

- Vous engagez vous à faire établir par votre gouvernement :
  - Une obligation pour chaque établissement scolaire d'établir un suivi de l'indice de masse corporelle de tous les élèves, avec une exploitation épidémiologique anonymisée de ces données avec un devoir d'information des enseignants et des parents d'élèves au niveau de chaque établissement ?

*Oui. Mais ce type d'action est à accompagner sur le plan pédagogique, car il ne suffit pas de culpabiliser une population pour obtenir un mieux être.*

- La réalisation d'actions de promotion de la santé « nutrition » au sein de l'école en lien avec les collectivités territoriales ;

*Oui. Mais créer des créneaux horaires ne suffit pas. il y a besoin d'acteurs et d'experts en pédagogie de la santé. Dans le cadre d'une véritable politique de prévention primaire, nous proposons de mettre en place un Service Régional d'Education pour la Santé et de Promotion de la Santé fondé sur la coordination des actuelles Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), de la Santé Scolaires et de la Protection Maternelle et Infantile. Dans ce cadre et afin de redonner du sens à ses missions, nous proposons de rattacher la Santé Scolaire au Ministère de la Santé.*

- L'organisation de la prise en charge des enfants dépistés.

*Oui, bien sûr. Mais c'est déjà la mission du système de soin. Ce qui manque, c'est une coordination des soins, et nous pensons que cela devrait devenir une fonction importante de la médecine générale.*

## **Sécurité routière**

- Introduction au thème de la sécurité routière
- 10/ Réduire la vitesse maximale autorisée

○ Réduirez-vous de 10 km/h, la vitesse maximale autorisée sur tous les réseaux routiers hors agglomération et de 20 km/h sur les voies de moins de 5 mètres de largeur ?

*Oui. Les écologistes considèrent de plus que cela permettrait des économies de carburant et diminuerait l'effet de serre. Enfin cela diminuerait les particules fines cancérigènes dans la pollution de l'air. C'est pourquoi, plus largement il est indispensable de réorienter les transports vers le rail sur les longues distances. Si au lieu de construire des autoroutes, nous avions construit des voies ferrées, il y aurait moins d'accidents, de morts et de blessés sur la route, on diviserait par 10 l'effet de serre dû aux transports et il y aurait moins de cancers du poumon.*

- 11/ Assurer un usage de l'électronique embarquée conforme à l'intérêt de la sécurité routière

- Interdirez-vous :

- ·Toutes les formes de téléphonie en conduisant ?

*C'est déjà quasiment le cas pour la manipulation manuelle. Pour ce qui est de la conversation, il faut étudier si la parole à distance est plus dangereuse que de parler avec des passagers. De là à interdire la parole en voiture... et à faire respecter cette interdiction !*

- ·L'usage des avertisseurs de radars en introduisant ces interdictions dans la partie législative du code de la route ?

*C'est déjà quasiment le cas.*

- ·Assurez-vous avant la fin 2013 l'usage du LAVIA sous ses deux formes, permanente ou temporaire, dans le cadre d'une démarche volontaire des usagers, ou en tant que peine complémentaire après des récidives d'excès de vitesse ?

*Oui, c'est une bonne formule dans le contexte actuel. Mais il serait globalement plus raisonnable de contraindre des voitures qui ne dépassent pas 130 Km/h. Cela limiterait grandement le besoin de répression comme la pollution, 2 sujets eux aussi favorables à la santé.*

- 12/ Créer une expertise de la qualité des infrastructures routières

- Ferez-vous adopter des dispositions législatives et réglementaires instaurant une expertise périodique de la totalité des infrastructures routières par des organismes indépendants des maîtres d'ouvrage et rendant obligatoire le respect des règles de l'art définies dans des documents produits par les services de l'Etat (CERTU, SETRA) ?

*Oui.*

## **Deux questions particulières ne relevant pas des thèmes précédents**

- 13/ Rendre possibles les actions judiciaires collectives dans le domaine de la santé

- Présenteriez-vous devant le Parlement un projet de loi donnant aux victimes d'un dommage dans le domaine de la santé la possibilité de réunir les procédures civiles individuelles en une action de groupe ?

*Oui. C'est une ancienne revendication des associations de consommateurs. Et ce*

*serait particulièrement utile dans le domaine de la santé.*

- 14/ Interdire [la promotion inadaptée des médicaments](#)
- Interdirez-vous toute publicité pour les médicaments ?

*Oui. Nous proposons une mission de service public d'information sur les médicaments. C'est tout à fait cohérent avec le fait que les médicaments sont financés sur un budget socialisé, la Sécurité Sociale.*

- Interdirez-vous la promotion des médicaments auprès des médecins par des personnels salariés par ceux qui les produisent ou les commercialisent ?

*Oui. Le budget correspondant devra être attribué à la mission publique définie ci-dessus, en le déduisant du prix des médicaments.*

Eva JOLY, candidate à l'Élection Présidentielle

Jean-Luc VERET, Président de la Commission Santé d'Europe Ecologie – Les Verts

Nicolas VILLAIN, membre du Bureau de la Commission Santé d'Europe Ecologie – Les Verts